

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-285/SG/FP portant titularisation du personnel du Cadre territorial des Postes et Télécommunications

n° 71-285/SG/FP

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
17 février 1971

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1971

Date du numéro
10 mars 1971

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

M. Kamil Ali Kamil agent stagiaire d'exploitation du Cadre territorial des Postes et Télécommunications, est titularisé dans ses fonctions, et nommé agent de 2° classe, 1^{er} échelon, pour compter du 1^{er} février 1971, avec une ancienneté de stage conservée d'un an. Art. 2. M. Mahmoud Ali Dirie, préposé principal, 3^e échelon, Indice , depuis le 19 avril 1907, et nommé agent stagiaire (Branche exploitation des radiocommunications) du Cadre territorial des Postes et Télécommunications pour compter. du 1^{er} février 1970, est titularisé dans ses fonctions, et nommé agent de 2° classe, 3^e échelon, indice 520, pour compter du 1^{er} février 1971, avec une ancienneté conservée de 3 ans 9 mois 16 jours (période de stage comprise). Compte tenu de cette ancienneté, est constaté le passage de M. Mahmoud Ali Dirie au 4^e échelon des agents d'exploitation de 2° classe (indice 560), pour compter du 1^{er} février 1971, avec une ancienneté conservée de 1 an 9 mois 16 jours Art. 3. M. Hassan Aden Mohamed. agent stagiaire des I.E.M. du Cadre territorial des Postes et Télécommunications, est titularisé dans ses fonctions et nommé agent des L.E.M. de 2° classe, 162 échelon, pour compter du 1^{er} février 1971, avec une ancienneté de stage conservée d'un an.